



Université
Populaire
Pays-d'Enhaut



Devenir
formateur·trice

l'Université Populaire du Pays-d'Enhaut est à la recherche constante d'idées de cours et d'ateliers pour alimenter son programme annuel.

Vous disposez de compétences dans un domaine particulier ?
Vous appréciez transmettre votre savoir ?

Vous pouvez annoncer un cours en complétant le [FORMULAIRE en ligne](#)

Le formateur est rémunéré CHF 60.--/heure de cours et il bénéficie de la visibilité apportée par l'association. Ce tarif inclut la préparation et l'éventuel suivi.

Le formateur a pour tâches :

- d'organiser un cours instructif avec une approche pédagogique
- de fixer une/des date/s
- de compléter le formulaire d'annonce de cours
- de préparer le lieu de cours
- d'accueillir les participant·es le jour / l'heure du cours
- de fournir un bref bilan après le cours, via un formulaire en ligne.

Responsabilité des formateurs en cas de dégâts

Les formateurs de l'Université Populaire du Pays-d'Enhaut sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et préserver les installations mises à leur disposition. Toutefois, il est rappelé que les formateurs sont directement responsables des dégâts matériels ou corporels pouvant survenir lors de leurs cours, que ces derniers soient causés par négligence, imprudence ou non-respect des consignes de sécurité.

Il est fortement recommandé que les formateurs disposent d'une assurance responsabilité civile adaptée à leur activité pour couvrir d'éventuels incidents.

En signant le contrat de prestation, les formateurs acceptent ces conditions et reconnaissent leur responsabilité.



Université Populaire du Pays-d'Enhaut

Un espace d'apprentissage pour toutes et tous

www.uppe.ch